DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX sur les revenus de 2018

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

0€

Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis.

MME DEROZIN MARIETTE **APPARTEMENT 035** 2 ALL ANDRE CHENIER **78260 ACHERES**

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Votre situation ____

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du

prélèvement à la source, votre imposition sur les

revenus non exceptionnels de 2018 est annulée par

Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de

le crédit d'impôt modernisation recouvrement.

Vos références _

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C): 11 47 107 124 016

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration Revenu fiscal de référence : 16 391

19 78 A086304 21 Référence de l'avis :

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

APPARTEMENT 035 2 ALL ANDRE CHENIER 78260 ACHERES

Numéro FIP: 780 54 20 7989819789 4 A Numéro de rôle : 011 A

09/07/2019 Date d'établissement :

cet avis.

Vos démarches ——

⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement

à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr ⇒ Par courriel :

⇒ Par téléphone : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS POISSY - S.A.I.D. GRAND-POISSY

6 RUE ST BARTHELEMY - 78303 POISSY CEDEX

Tél: 01 30 65 60 55

* (Service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article

60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal

AVIS D'IMPÔT 2019

Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux de 2018

SITUATION DU FOYER	Cas Particulier	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE					
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	Nombre DE PARTS
D									1.0

COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS (sous réserve de modification)

Votre compte bancaire : FR76 1870 7001 1330 9191 9632 646 BPVF ACHERES

Celui-ci est utile pour les éventuels prélèvements d'acomptes, l'éventuel versement d'une restitution ou d'une avance de crédit et réduction d'impôt ou le paiement d'un solde d'impôt sur les revenus.

				IMPOT SUR LE REVENU
Total			Déclar, 1	Détail des revenus
iotai			18089	Salaires
			- 1809	Déduction 10% ou frais réels.
16280			16280	Salaires, pensions, rentes nets
10200			10200	
				Revenus perçus par le foyer fiscal
	649			Revenus de capitaux mobiliers déclarés
125				Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷
16405				Revenu brut global
- 19				CSG déductible
16386				Revenu imposable
5	Montant	12,8%	Taux	Revenus au taux forfaitaire
•		12,070		
899				Impôt sur les revenus soumis au barème 14
- 522				Décote
- 75				Réduction sous condition de revenu
+ 1				Impôt proportionnel
303				Impôt sur le revenu net avant corrections
	303			Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt
	Montant	Montant	Montant	CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS
	retenu	calculé	déclaré	
				Prélèvement forfaitaire déjà versé
- 1	1	200	1	sur revenus de capitaux mobiliers
- 300	300	300		Crédit d'impôt modernisation du recouvrement
				IMPOT NET
2				Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles
				PRELEVEMENTS SOCIAUX
	PREL SOL	CRDS	CSG	Détail des revenus
	1 KLL 00L	1	1	Revenus de capitaux mobiliers 44
	1	1	i	BASE IMPOSABLE
	7,50%	0,50%	9,20%	Taux de l'imposition
	0	0	0	Montant de l'imposition
0				Total des prélèvements sociaux nets
				LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

AVIS D'IMPÔT 2019	Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux de 2018
>>> Suite de votre avis	
Au vu des éléments que vous avez déclarés, aucun impôt n'est mis en recouvrement.	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵	16391
Informations indiquées pour mémoire Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déd	uctible ¹⁹ 278
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401	